



[www.mairie-gassin.fr](http://www.mairie-gassin.fr)

**FINANCES**

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

[comptabilite@mairie-gassin.fr](mailto:comptabilite@mairie-gassin.fr)

-----

OFFICE TOURISME DE GASSIN  
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

L'office de tourisme de Gassin, créé en 2016, est un service public à caractère administratif, doté d'une autonomie financière. Il dispose d'un conseil d'exploitation.

L'ensemble des décisions d'allocation de moyens est voté par le Conseil Municipal. Le budget de cet établissement est un budget annexe du budget principal de la Ville.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Par ce document, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ce bilan rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

### **1 – Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

Les objectifs de ce service sont de promouvoir la destination Gassin, d'informer le public, à l'échelon local, régional et national, et d'organiser des actions de développement touristique sur le territoire communal, en partenariat avec toutes les institutions locales et régionales.

En 2019, la commune de Gassin a obtenu son classement en commune touristique et a été classé en station de tourisme. Les bureaux de l'office, ainsi que les espaces dédiés à l'accueil du public ont déménagé en cours d'année dans un bâtiment construit à cet effet à l'entrée du village. Ces dossiers, le déménagement et le développement des animations liées aux Tourisme ont engendré des efforts supplémentaires, tant en fonctionnement qu'en investissement du personnel.

### **2- Ressources et charges des sections de fonctionnement**

	<b>RECETTES</b>	Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges	5 700,00	7 139,22
70	Produits des services du domaine	4 700,00	9 591,30
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, participations	153 118,00	153 118,00
75	autres produits d'activité	10,00	1,63
022	Excédent de fonctionnement reporté	21 172,00	
		<b>184 700,00</b>	<b>169 895,80</b>

	<b>DEPENSES</b>	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	19 060,00	16 219,63
012	Charges personnel	165 630,00	157 578,76
014	Atténuation produits		
65	Autres charges gestion courante	10,00	1,10
		<b>184 700,00</b>	<b>173 799,49</b>

déficit de fonctionnement 2019 - 3 903,69

Excédent de fonctionnement reporté 2018 + 21 172,73

Résultat Excédentaire de fonctionnement 2019	<b>17 269,04</b>
--	------------------

### **3- Evolution**

#### Dépenses de fonctionnement 2016-2019

		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	1 387,57	13 552,24	9 048,18	16 219,63
<b>012</b>	Charges personnel	53 322,10	105 408,07	149 779,11	157 578,76
<b>014</b>	Atténuation produits				
<b>65</b>	Autres charges gestion courante				1,10
	TOTAL	54 709,67	118 960,31	158 827,29	173 798,39

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,4 % par rapport à celles de 2018 passant de 158 827 € à 173 798 € soit + 14 971 €.

Cette augmentation est due

- à la mise en place d'une nouvelle prestation de service : visite de la commune par petit train
- des frais d'abonnement et de maintenance du site internet de l'office,
- l'adhésion à la fédération régionale des offices de tourisme et au réseau APIDAE

L'augmentation du chapitre 012, charges de personnel, s'explique par l'emploi d'un agent à temps complet pour le remplacement d'un agent en congé maternité et en fin d'année pour accroissement temporaire d'activité ainsi que l'emploi de renfort par 2 saisonniers, l'un de juin à septembre et le deuxième juillet/août.

#### Recette de fonctionnement 2016-2019

		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>6419</b>	Rembours. sur rémunération				7 139,22
<b>70</b>	Produits de service				9 591,30
<b>74</b>	Subvention communale	70 000,00	153 460,00	130 210,00	153 118,00
<b>7788</b>	Produits exceptionnels				45,65
	TOTAL	<b>70 000,00</b>	<b>153 460,00</b>	<b>130 210,00</b>	<b>169 895,80</b>

Les recettes ont augmenté de 30,5 % par rapport à celles de 2018 passant de 130 210 € à 169 895,80 € soit + 39 685 €.

Cette augmentation est due principalement à :

- une subvention plus importante de la commune pour couvrir les nouvelles dépenses,
- au remboursement sur rémunération de l'agent en congé maternité
- la création d'une régie pour l'encaissement des produits de la vente de service (billetteries, animations, visites, expositions) et de produits (livres, cartes postales, mugs etc.)

#### Résultat de clôture

		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
	Excédent	15 290,33	49 790,02	21 172,73	17 269,04

Ce budget est financé, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Gassin.

Le budget de l'office de tourisme de Gassin n'a pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.